

PREFET DU DOUBS

SIDPC



**Règlement Départemental d'Alerte
Météorologique**

Date : 12 janvier 2017 à 11 Heures

ALERTE METEOROLOGIQUE VIGILANCE ORANGE

Météo-France a classé ce jour, à 11 heures, le département en VIGILANCE ORANGE en raison du phénomène suivant dans les prochaines 24 heures :

vent violent

canicule

neige ou verglas

orages

pluie ou pluie et inondations

grand froid

Il vous est demandé de bien vouloir:

- vous tenir informé de l'évolution de l'événement en consultant les répondeurs téléphoniques de la préfecture (03.81.25.10.33), de Météo France (08 99 71 02 25), du service gratuit Vigilance Météo France (05 67 22 95 00) et le site internet www.meteofrance.com.
- pour les services : appliquer les dispositions du Règlement Départemental d'Alerte Météorologique qui vous concernent et, s'il en existe, les dispositions ORSEC spécifiques au risque attendu.
- pour les autorités municipales : procéder à l'alerte des populations susceptibles d'être concernées par le phénomène annoncé et appliquer si nécessaire les mesures de sauvegarde et de protection des populations prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Pour le Préfet du Doubs,
Sur ordre du membre du corps préfectoral de permanence,
L'agent d'astreinte du SIDPC,

Signé

Message déposé sur le répondeur de la préfecture du Doubs (03 81 25 10 33) :

Météo-France a classé ce jour, à 11 heures, le département du Doubs en vigilance orange en raison d'un phénomène de forte tempête hivernale qui devrait débiter ce soir vers 20 heures.

Dans un premier temps, le vent se lève avec des rafales voisines de 60 km/h, puis se renforce avec des rafales généralisées comprises entre 80 et 100 km/h, atteignant même ponctuellement 100 à 120 km/h.

Ce coup de vent pourra durer environ 3 heures.

Ce phénomène sera ensuite accompagné de pluies soutenues, remplacées par de la neige après le passage du front froid et ce de plus en plus bas. La neige sera présente dès 500 mètres d'altitude (entre 5 et 10 cm).

Vous pouvez vous tenir informé de l'évolution de l'événement en consultant les répondeurs téléphoniques de la préfecture (03.81.25.10.33), de Météo France (08.99.71.02.25), du service gratuit Vigilance Météo France (05.67.22.95.00) et le site internet www.meteofrance.com.

Conséquences possibles :

Vent : vigilance orange

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * [Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.]
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Neige-Verglas : vigilance jaune

- * Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- * Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- * Les risques d'accident sont accrus.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de Comportement :

Vent : vigilance orange

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt.
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Neige-Verglas : vigilance jaune

- * Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- * Privilégiez les transports en commun.
- * Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- * Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- * Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

- * Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
 - * Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
 - * Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
 - * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
 - * N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc...
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.
- Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.